

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt,
 présents : 11 le 26 novembre à 20 heures 30,
 votants : 11 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
 Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
 Date de convocation : 23/11/2020

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia,
 DUCOS Lucie, KOSTEK Marie-Agnès, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume,
 ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : néant.

Secrétaire de séance : PONS-GRES Stéfan.

Objet : Point sur le scolaire et le périscolaire :

Une demande a été faite afin d'organiser une réunion entre les 3 pôles : Grazac, Mézens et Roquemaure : sans réponse à ce jour.

Objet : AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE Espaces publics**Construction d'un CITY STADE et réhabilitation du verger et du boulodrome : Demandes de subventions DEL2020_38**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la construction d'un city stade et la réhabilitation du verger et du boulodrome. Ce projet d'embellissement du cœur de village permettrait de redonner un nouvel élan à la vie sociale et au bien-être des habitants, toutes générations confondues.

Un second projet concernant la rénovation de la salle communale avec amélioration énergétique et mise aux normes pour PMR est également réfléchi pour optimiser son utilisation et redynamiser la vie associative. Le Centre bourg sera ainsi remis en valeur.

***City stade (terrassment et réalisation multi jeux) :**

Plusieurs offres ont été reçues en mairie :

-entreprise MEFRAN et FERRARA TP pour un montant de 83544.12 € HT

-entreprise SPTM pour un montant de 64085.00 € HT

-entreprise OVAL EQUIP pour un montant de 75485.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal unanime,

-choisit l'entreprise SPTM - ZI de Trixe 82710 BRESSOLS pour une montant de 64085.00 € HT,

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents et pièces relatifs à ce projet,

-sollicite une subvention auprès du Département du TARN,

-sollicite le concours de l'Etat au titre de la DETR 2021

-sollicite l'aide de la Région OCCITANIE (FRI),

-les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021.

Nature des travaux : Construction d'un city stade (terrassment et réalisation multi jeux) :**Coût prévisionnel : 64085 €. H.T.**

- approuve le plan de financement ci-dessous :

Subvention Département 20 %

DETR 30%

Région OCCITANIE 25 %

Autofinancement communal 25%

***Réhabilitation du boulodrome et du verger**

Plusieurs offres ont été reçues en mairie :

Boulodrome

-entreprise AMIEL MAUREL ESPACES VERTS pour un montant de 9309.45 € HT

-entreprise LES JARDINS DE GUIDAL pour un montant de 12800.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal unanime,

-choisit l'entreprise AMIEL MAUREL ESPACES VERTS pour un montant de 9309.45 € HT

Verger (espaces verts)

- entreprise AMIEL MAUREL ESPACES VERTS pour un montant de 4250.50 € HT
- entreprise LES JARDINS DE GUIDAL pour un montant de 7000.00 € HT
- entreprise VERDIER pour un montant de 710.00€ HT

Après délibération, le conseil municipal unanime,

- choisit l'entreprise AMIEL MAUREL ESPACES VERTS pour un montant de 4250.50 € HT
- Jeux pour enfants : Une enveloppe de 25000.00 € H.T. est votée.

Le conseil municipal

- autorise Monsieur le maire à signer tous documents et pièces relatifs à ce projet,
- sollicite une subvention auprès du Département du TARN,
- sollicite le concours de l'Etat au titre de la DETR 2021
- sollicite l'aide de la Région OCCITANIE (FRI),
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021.

Nature des travaux : réhabilitation du boulodrome et du verger

Coût prévisionnel total : 38559.95 €. H.T.

- approuve le plan de financement ci-dessous :
 - Subvention Département 20 %
 - DETR 30%
 - Région OCCITANIE 25 %
 - Autofinancement communal 25%

Objet : Rénovation de la salle communale avec amélioration énergétique et mise aux normes pour PMR
Demandes de subventions DEL2020_39

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser de travaux de réfection et de mise aux normes dans la salle communale. Il s'agit d'une amélioration énergétique du bâtiment ainsi que de la création de toilettes pour PMR. Ces travaux viendront en continuité de la mise en valeur du centre bourg.

Plusieurs offres ont été reçues en mairie :

Menuiseries intérieures et extérieures :

- entreprise VITREAL pour un montant de 28556.27 € HT
- entreprise WOODSTOCK pour un montant de 17628.40 € HT
- entreprise DEMI D'OUVERTURE pour un montant de 30751.24 € HT

Isolation : le conseil municipal vote une enveloppe de 30000.00 € HT

Chauffage climatisation :

- entreprise EAU ET CONFORT pour un montant de 7246.86 € HT
- entreprise OCCITANE ELEC pour un montant de 8834.00 € HT
- entreprise SASU SERVICES 3A pour un montant de 10727.00 € HT

Toiture changement du velux:

- entreprise DAVID RENDU pour un montant de 1945.00 € HT
- entreprise ACC pour un montant de 2178.75 € HT
- entreprise LE CHARPENTIER.NET pour un montant de 1080.00 € HT

Cuisine : le conseil municipal vote une enveloppe de 7000.00 € HT

Electricité : (mise en conformité après audit et devis) : le conseil municipal vote une enveloppe de 10000.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal unanime,

- choisit l'entreprise VITREAL pour un montant de 28556.27 € HT
- choisit l'entreprise EAU ET CONFORT pour un montant de 7246.86 € HT
- choisit l'entreprise DAVID RENDU pour un montant de 1945.00 € HT
- Isolation : enveloppe de 30000.00 € HT
- Cuisine : enveloppe de 7000.00 € HT
- mise en conformité électricité : enveloppe de 10000.00 € (en attente audit et devis)

- autorise Monsieur le maire à signer tous documents et pièces relatifs à ce projet,
- sollicite une subvention auprès du Département du TARN,
- sollicite également le concours de l'Etat au titre de la DETR 2021
- sollicite l'aide de la Région OCCITANIE (FRI),
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2021.

Nature des travaux : salle communale : travaux de réfection et de mise aux normes

Coût prévisionnel : 84748.13 €, H.T.

- approuve le plan de financement ci-dessous :
 - Subvention Département 20 %
 - DETR 30%
 - Région OCCITANIE 25 %
 - Autofinancement communal 25%

Objet : LOGEMENTS COMMUNAUX DEL2020_40

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'urgence de réaliser des travaux au regard de la période hivernale dans les appartements du presbytère situés au 1^o étage. Un devis a été réalisé pour le changement des menuiseries (4 fenêtres) pour un montant de 3654.69 € H.T pour les deux appartements.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

- autorise Monsieur le maire à commander les travaux auprès de l'entreprise VITREAL pour un montant de 3654.69 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces relatifs à ce projet

Objet : POSE D'UN DEFIBRILLATEUR DEL2020_41

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de placer un défibrillateur sous le porche d'entrée de la salle communale.

Trois devis ont été reçus en mairie :

- MEFRAN Collectivités pour un montant de 1600.00 € HT
- DEFIBRIL pour un montant de 1472.00 € HT
- DEFIBTECH pour un montant de 1369.10 € HT

Après délibération, le conseil municipal unanime,

- choisit la société DEFIBRIL pour un montant de 1472.00 € HT
- autorise Monsieur le maire à commander la pose auprès de l'entreprise DEFIBRIL et à signer tous documents et pièces relatifs à ce projet.

Une demande d'aide sera déposée.

Objet : Entrée du village : travaux de voirie : Les travaux ne sont pas finalisés et des malfaçons ont été constatées. Il est demandé à la communauté d'agglomération de ne pas signer la fin des travaux. Les grilles sont à replacer et le revêtement final est à réaliser.

Objet : participation citoyenne : il est proposé un protocole entre la mairie la Préfecture et la gendarmerie : la proposition est validée.

Objet : recensement de la population : la mairie a été informée du report du recensement en 2022 en raison de la crise sanitaire COVID. Le recrutement de l'agent est donc reporté.

Objet : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET DEL2020_42

La Communauté d'agglomération Gaillac -Graulhet a transmis en mairie un procès-verbal de mise à disposition du réseau d'assainissement collectif. L'objet de cette mise à disposition résulte de l'application de la loi NOTRE et au transfert de la compétence assainissement collectif au 1^o janvier 2020. En vertu de l'article L.1321-1 du CGCT doivent être transférés les biens immeubles et meubles affectés : aux ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (compétence assainissement).

A ce titre, il convient que la commune transfère les biens dont elle avait jusqu'à présent la gestion.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

-autorise Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des réseaux d'assainissement sur la commune.

Objet : TARIFS REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

DEL2020_43

A la suite de l'application de la loi NOTRe et au transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet demande de se prononcer sur le tarif de la redevance d'assainissement collectif 2021.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

-souhaite annuler la part fixe (votée en 2020) et souhaite reporter le prix du m³ consommé soit 1.25 € (comme en 2020)

Par ailleurs, Monsieur le maire et les élus concernés se rapprocheront des services de la communauté d'agglomération afin de préciser l'utilisation de cette redevance pour le projet d'assainissement au village.

OBJET : Transfert de la compétence extérieure contre l'incendie (DECI) au syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Gaillacois DEL2020_44

-Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 1949 modifié portant création du SIAEP du Gaillacois,

-Vu la délibération du SIAEP du Gaillacois du 3 septembre 2018 portant modification des statuts,

-Vu l'arrêté du 16 octobre 2018 portant représentation-substitution de la communauté de communes du Carmausin-Ségala en lieu et place de la commune de Sainte-Croix au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Gaillacois et changement de nature juridique du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2019, il est rappelé que le SIAEP du Gaillacois/SMIX AEP du Gaillacois a modifié ses statuts afin d'exercer les compétences suivantes :

1^{er} compétence obligatoire : eau

2^o compétence à la carte : DECI et assainissement.

Le transfert de la compétence DECI pallie l'absence de ressources techniques au sein du personnel communal et il est de nature à circonscrire une grande partie des risques juridiques liés à cette compétence importante. Il est donc proposé au conseil municipal de transférer la compétence DECI au SMIX AEP du Gaillacois à compter du 01 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, unanime,

-approuve le transfert de la compétence DECI au SMIX AEP du Gaillacois à compter du 01 janvier 2021.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

OBJET : REMBOURSEMENT de L'ACHAT D'UN RADIATEUR A Mme AURELIE ENJALBERT LOCATAIRE au 11 Place de l'Eglise DEL2020_45

Monsieur le Maire informe les membres présents que Mme Aurélie ENJALBERT, locataire de l'appartement au-dessus de l'école -11, Place de l'Eglise -a, en accord avec le précédent conseil municipal, acheté un radiateur et l'a fait placer dans le logement. Cet achat de 304.19 € ne lui a pas été remboursé à ce jour, il y a donc lieu de procéder à ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 304.19 € à Mme Aurélie ENJALBERT.

OBJET : DEDOMMAGEMENT à Monsieur ANTHONY MILLET DEL2020_46

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de dédommager Monsieur Anthony MILLET, agriculteur domicilié : 1750, Route de Condel, à la suite des études de sols préalables aux travaux d'assainissement collectif (STEP) faites sur une parcelle agricole dont il est fermier. Une partie de la parcelle ayant fait l'objet de ces études et ainsi étant impropre à la culture, Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de : 150.00 € à Monsieur Anthony MILLET en dédommagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 150.00 € à Monsieur Antony MILLET.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3/2020 Budget COMMUNE DEL2020_47

Inscription de crédits supplémentaires en section de fonctionnement : Approuvé à l'unanimité.

Désignation	DEPENSES	RECETTES
	augmentation de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 6068 : autres matières et fournitures	3000.00 €	
D 615228 : entretien de bâtiments	10000.00 €	
D 615231 : voirie	10000.00 €	
D 622 : rémun. Et honoraires	4000.00 €	
TOTAL D 011	27000.00 €	
D 633 : imp. Taxes . vers. ass.	100.00 €	
D 6411 : personnel titulaire	3000.00 €	
D 6413 : personnel non titulaire	500.00 €	
TOTAL D 012	3600.00 €	
D 022 dépenses imprévues de fonct	3884.00 €	
TOTAL D 022 : dépenses imprévues de fonct	3884.00 €	
D 6531 : indemnités élus	5000.00 €	
D 6533 : cotis retraite élus	1000.00 €	
TOTAL D 65 : autres charges gestion courantes	6000.00 €	
R 731 : impôts locaux		40484.00 €
TOTAL R 73 : impôts et taxes		40484.00 €
TOTAL GENERAL	40484.00 €	40484.00 €

Objet : MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE DEL2020_48

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie ainsi qu'un onduleur afin de protéger électriquement le PC existant et la mise en place d'une sauvegarde sur celui-ci.

Monsieur Maillavin représentant la société « le PC Déglingué » (81370 Saint-Sulpice) est venu en mairie et propose : une prestation de départ pour la mise en conformité de l'existant et la mise en service du PC portable de 200.00 € composée d'une demi-journée sur site pour l'installation, la configuration et l'optimisation du PC, l'onduleur et la mise en place de la sauvegarde : 120.00 € et un forfait atelier pour la préparation et la mise en service du PC portable : 80.00 €

Pour le matériel : (tarifs indicatifs)

Onduleur 550VA : 80 €

Disque dur 1To : 60.00 €

PC portable : 600.00 €

Après délibération, le conseil municipal unanime,

-approuve le devis de la société « le PC Déglingué » (81370 Saint-Sulpice) pour un montant de 200.00 € (paramétrage et installation) et l'achat d'un onduleur, d'un disque dur et du PC portable selon les tarifs indicatifs ci-dessus ;

-autorise Monsieur le maire à commander la prestation et la fourniture auprès de la société « le PC Déglingué » (81370 Saint-Sulpice)

et à signer tous documents et pièces relatifs à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES :

-Proposition de changements des grilles d'évacuation pluviale dans les rues de l'auberge et la rue de la Carreyrole.

-Fêtes de fin d'année : mis en place d'un arbre de Noël sur la place du village, l'achat se fera auprès de l'APE Mézens Roquemaure.

Un appel à la population pour la fourniture de décorations (sur la base de l'initiative des épouvantails).

-Achat d'un panier de Noël pour les aînés de 75 et plus : entre 35 et 40 personnes sont concernées un panier plus grand pour les couples ;

-CDD de Mme Martine BAUDOIN : le contrat prend fin le 31/12/2020.

Signatures :

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, DUCOS Lucie, KOSTEK Marie-Agnès, PONS-GRES Stéfan, QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : néant.